

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 OCTOBRE 2020**

**Assistaient à la séance** : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoint ; Mmes L. CHAULIEU, L. DEMAY, L. VAUDIERE, F. MORELLO, S. CAFFE, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, P. GAUME, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, V. ROUMIER, Conseillers

**Absents excusés** : Aucun

Le Procès-Verbal du 8 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.  
Mme Floriane MORELLO est nommée secrétaire de séance.

**RECUPERATION DE LA T.E.O.M. AUPRES DES LOCATAIRES DE LA COMMUNE**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des locataires de la Commune, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, au titre de l'année 2020, calculée sur les mêmes bases que la taxe foncière sur les propriétés bâties et payée par le propriétaire, majorée des frais de gestion.

Les sommes à recouvrer sont les suivantes :

- Maison d'Assistantes Maternelles :  $1\ 536\ € \times 15,01\ \% = 231\ €$
- Mr MARQUES et Mme LEBOURG :  $1\ 240\ € \times 15,01\ \% = 186\ €$
- Mme CHARNET Morgane :  $1466\ € \times 15,01\ \% = 220\ €$  soit pour 4 mois :  $220 : 12 = 18,33\ € \times 4 = 73\ €$

**DEVIS LAURENT MAZEAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de l'Entreprise Laurent MAZEAU :

- Le premier d'un montant de 453,00 € H.T. soit 543,60 € T.T.C. concernant le nettoyage de la toiture de la Poste.
- Le second d'un montant de 2 668,00 € H.T. soit 3 201,60 € T.T.C. concernant la reprise et le nettoyage de la couverture de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

**DEVIS SARL S.M.A.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la SARL S.M.A. d'un montant de 5 850,00 € H.T. soit 7 020,00 € T.T.C. concernant l'achat d'un broyeur d'accotement neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**DEVIS PIB**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de l'Entreprise PIB concernant la fourniture et la pose des plans d'intervention et d'évacuation :

- le premier d'un montant de 426,00 € H.T. soit 511,20 € T.T.C. pour la salle polyvalente.
- le second d'un montant de 296,00 € H.T. soit 355,20 € T.T.C. pour la salle du 3<sup>ème</sup> âge, la garderie et le vestiaire du foot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

**DEVIS DIVERS ALED** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de 4 devis de l'Entreprise ALED : 2 pour le chauffage du logement communal au 14, rue de l'Agriculture et 2 pour l'éclairage du dépôt communal. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander d'autres devis.

**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES UTILES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF TRANSFERE PAR LA COMMUNE D'ESCUROLLES ET TRANSFERT DE RESULTATS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a notifié au syndicat sa délibération de transfert de la compétence de l'assainissement collectif au SIVOM de Sioule & Bouble.

Les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence sont mis à disposition du syndicat et doit être constaté dans un procès-verbal établi contradictoirement avec la commune d'Escurolles, tel que prévu par les articles L1321-1 et suivants du CGCT.

Après concertation entre la commune et le Sivom de Sioule & Bouble, il a été défini qu'au vu :

- du récapitulatif des dépenses engagées par la commune sans compensations financières du budget annexe assainissement sur plusieurs années
- de la réalité de la dépense que devra effectuer le Sivom Sioule & Bouble après ce transfert de compétence

de ne procéder qu'au versement partiel des résultats d'investissement du compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2019 soit la somme de 19 000 €.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour rendre effectif le transfert de compétence assainissement collectif de la commune d'Escurolles.

AUTORISE M. le Maire à ETABLIR le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence étendue,

APPROUVE le transfert partiel des résultats d'investissement pour la somme de 19 000 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

**PROJET DE RENOVATION PREAU ANCIENNE ECOLE DE FILLES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR – FOND DE CONCOURS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de démolir la vieille grange désaffectée et de rénover le préau de l'ancienne école de filles, attenants à la salle de danse, rue de l'Agriculture. Outre les raisons de sécurité, cette rénovation mettra en valeur un ancien bâtiment (ancienne école de fille) révélateur du petit patrimoine local en plein centre bourg.

Pour ce faire, la commission travaux a choisi, parmi plusieurs propositions, les devis suivants :

- **DEMOLITION DE LA GRANGE** : FAURE LUC ENTREPRISE pour un montant de 2 300€ H.T soit 2760€ TTC

- **REFECTION DU PRÉAU & toilettes publiques** : SARL PAGNON pour un montant de 11 071€ H.T soit 13 285.20€ TTC

Le montant total de ces travaux s'élève à **13.371€ H.T** soit **16 045.20€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser le projet et d'inscrire le montant total des travaux au budget 2021, programme « RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX »

- Autorise le Maire à solliciter l'aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR

- Autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté de communes de Saint Pourçain Sioule Limagne, le fond de concours (dans le cadre de la mise en valeur des communes pour aménager et embellir les espaces publics et le patrimoine architectural de leurs villages) d'un montant maximal de 6318€.

- Approuve le plan de financement,

**RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE : AFFERMISSEMENT DES PHASES OPTIONNELLES 3 ET 4 + PSE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 06 novembre 2019, le Conseil Municipal avait validé le projet de restructuration de l'école maternelle et le choix de entreprises. Le conseil municipal avait approuvé le projet pour les deux premières tranches fermes.

M. le Maire rappelle que le projet comprenait des tranches optionnelles :

**TRANCHE OPTIONNELLE PHASE 3** : création Sas/ sanitaires + rénovation de la salle de motricité pour un montant estimé à **92 029 € H.T**

**TRANCHE OPTIONNELLE PHASE 4** : démolition et reconstruction du préau existant pour un montant estimé à **105 802.92 € H.T**

**PSE - Prestations supplémentaires éventuelles** pour un montant estimé à **46 509.53 € H.T**

M. le Maire propose d'affermir ces tranches afin de finaliser le projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affermir les tranches conditionnelles pour des montants respectifs de :

Phase 3 : 92 029€ H.T

Phase 4 : 105 802.92€ H.T

**DECIDE** que l'ensemble de l'opération partie réhabilitation tranche optionnelle, conformément au prévisionnel indiqué ci-dessus, sera financé sur les exercices comptables 2021 & 2022

**SOLLICITE** les aides à l'investissement suivantes :

- l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L
- l'aide de Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif Bonus ruralité
- l'aide du Département de l'Allier au titre de la Dotation Territoriale « patrimoine bâti »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour :

- L'obtention des aides à l'investissement indiquées ci-dessus et éventuellement auprès d'autres organismes de co-financement suivant les opportunités qui se présenteraient,
- La consultation d'établissements bancaires pour le financement partiel éventuel par l'emprunt.

**DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires afin de mettre en œuvre la réalisation du projet ;

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### - **Affectation de résultats Assainissement**

##### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
1068(10) : Excédents de fonctionnement	19 000,00	001(001) : Excédent d'investissement reporté	50 556,00
2315(23)-283 : Installation, matériel	31 556,00		
	50 556,00		50 556,00

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
678(67) : Autres charges exceptionnelles	89 790,00	002(002) : Excédent de fonctionnement reporté	89 790,00
	89 790,00		89 790,00

<b>Total Dépenses</b>	<b>140 346,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>140 346,00</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

#### - **Voirie – Tracage au sol**

##### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
2031(20)-272 : Frais d'études	-2 000,00		
21728(21)-285 : Autres agencements	-2 000,00		
	0,00		

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

**PROJET DE RESTAURATION INTEGRALE DE L'EGLISE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des architectes du patrimoine sont venus visiter l'église afin de préparer le dossier de demande de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la région et du département pour les études de diagnostic.

**ETUDE DE FAISABILITE SALLE POLYVALENTE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commission des Travaux et Bâtiments a validé l'étude de faisabilité faite par l'ATDA pour la totalité des travaux pour un montant approximatif de 650 000 € T.T.C.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021** : Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021, le coordonnateur communal est Céline BOUTONNET, secrétaire de mairie, pour encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement et la commune souhaite recruter deux agents recenseurs pour réaliser l'enquête de recensement. Le recensement par internet sera favorisé.

**VITESSE DANS LE BOURG** : Suite à plusieurs plaintes de riverains concernant la vitesse excessive dans le bourg et notamment rue de Monteignet, Monsieur le Maire a contacté la gendarmerie pour accentuer les contrôles. Des devis pour l'achat et la pose de radars pédagogiques seront demandés.

**CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de donner un cadeau de fin d'année au personnel communal. Le Conseil étudie la forme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Garderie** : Le transfert école-car-garderie par les ATSEM se passe bien. Les enfants des autres communes ne goûtent plus à ESCUROLLES (les autres communes sont prévenues). Décision d'une pénalité de 50 € au bout de trois retards, pour les parents venant récupérer leurs enfants après 18h30.
- **Subventions aux associations** : Quelques associations ont donné des éléments de réponses suite au courrier de demande de documents, afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, pour le versement des subventions, une relance sera faite avant décision. Un partenariat va être mis en place avec l'association de chasse pour la capture des pigeons à la Poste et à l'église.
- **Repas CCAS** : En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conseil Municipal décide que le repas du CCAS n'aurait pas lieu cette année. Celui-ci sera remplacé par un bon d'achat chez Allier Volailles ou un colis de Noël de la même valeur que le repas. Un courrier sera envoyé aux aînés pour connaître leur souhait.
- **Départ du Médecin** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Madame KANTE-GACHIGNAT en fin d'année et de son inquiétude pour mettre en place son remplacement. Des contacts vont être pris avec Madame Marie-Béatrice VENTURINI LENOIR, Cheffe de Service et Coordinatrice Départementale pour l'offre de premier secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.